



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter Février 2019

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, DE SON BASSIN VERSANT DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

Sommaire

1. Vos rendez-vous
2. Les sorties naturalistes prévues cette année
3. Nouvelle route Nord-Bassin: notre position
4. Les enquêtes publiques en cours
5. Notre dossier: les champs électro-magnétiques
6. Nouvelles du SCOT
7. Rubrique NATURE: le grèbe à cou noir
8. Adhésion-cotisation

1 VOS RENDEZ-VOUS

Vendredi 1er mars à 18H30 devant la mairie d'Audenge pour demander l'arrêt total de la vente et de l'utilisation



**CITOYENS
MOBILISONS-NOUS!
POUR ARRÊTER L'EMPOISONNEMENT,
C'EST MAINTENANT, SIGNEZ L'APPEL!**



NOUS VOULONS DES COQUELICOTS.ORG

REJOIGNEZ L'APPEL, SIGNEZ, FAITES SIGNER!
facebook.com/appel.des.coquelicots

SAMEDI 2 mars à 10H à la Maison du Port à Andernos réunion mensuelle ouverte à tous. Au menu les actualités. Pour ou contre le photovoltaïque?

2 SORTIES NATURALISTES GUIDEES PREVUES CETTE ANNEE

- 1 Lundi 10 juin, 15h à 17h, Plantes rares et communes, utilité au quotidien
- 2 Samedi 22 juin de 14h à 16h, sortie Papillons au communal (cible le Fadet des laïches)
- 3 Une sortie champignons début novembre suivant possibilités

3 NOUVELLE ROUTE NORD-BASSIN

Le Conseil Départemental a lancé la concertation autour de ce projet de nouvelle route à raison d'une réunion dans la commune de la COBAN. Voici la déclaration lue en séance par notre Représentante Légale.

"

Réunion mercredi 6 février 2019 Domaine des Colonies à Andernos

L'idée de créer une route de contournement remonte à plusieurs décennies. Depuis les conditions de vie du territoire ont changé : l'évolution démographique a entraîné une forte extension urbanistique et du parc automobile, mais le projet tel quel dans le SCoT.

Entretiens on l'a rebaptisé « projet de déplacements durables » - durables : jusqu'où, jusqu'à quand ? - avec l'aval de la commission nationale du débat public.

Nous avons participé l'an dernier à la préconcertation au cours de laquelle nous avons insisté sur le manque cruel de transports collectifs efficaces sur le Nord Bassin et proposé en priorité d'utiliser autant que possible l'emprise de l'ancienne ferrée (propriété du Département) pour y faire passer une navette de petits bus électriques tout en lui conservant son piste cyclable. Une solution qui rendrait un service utile à tous et éviterait :

- la destruction d'une centaine d'hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- l'effet « aspirateur à voitures »
- le risque d'extension de l'urbanisation
- le risque accru d'incendie forcé

Ne comptez donc pas sur nous pour valider la démarche visant à la création d'une nouvelle infrastructure routière.

À présent, la concertation n'étant plus contrôlée par la CNDP, la compétence transports collectifs relevant de la COBAN, restant donc au Département que la poursuite de son projet routier, nous considérons que le titre de « déplacements durables » n'a plus lieu d'être. N'ayons pas peur des mots : **une imposture / supercherie / tromperie / un leurre [au choix].**

Merci d'annexer cette contribution au procès-verbal de la réunion."

4 ENQUÊTES PUBLIQUES EN COURS: CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Nous vous rappelons que 4 enquêtes publiques portant sur un projet de centrales photovoltaïques sur d'anciennes décharges sont en cours jusqu'au 5 mars. 4 communes sont concernées: Andernos, Audenge, Biganos et Miramont. Un projet sur la commune de St Magne de Belin.

Ces choix d'emplacements sont-ils judicieux? Il faut savoir que ces décharges réhabilitées ont été recolonisées par la végétation et la faune s'y est installée. Ce sont donc des zones naturelles et il est très dommageable pour le maintien de la biodiversité d'y installer des panneaux photovoltaïques qui génèrent des champs électro-magnétiques. La présence d'espèces patrimoniales, donc protégées, a été constatée. D'autre part, on note ces dernières années de nombreux départs de feux au niveau de la végétation sous les panneaux, ce qui pour nos communes forestières constitue un nouveau danger.

Ajoutons à cela que la loi Littoral interdit le mitage. Eloignés de l'urbanisation, ces sites choisis pour ces projets contreviennent donc à la loi.

Le SF6, qu'est ce que c'est? C'est un gaz à effet de serre qui présente de nombreux avantages en tant qu'isolant pour les centrales photovoltaïques. Il est tellement pratique mais tellement dangereux que l'UE et les USA se sont mis d'accord pour réglementer son utilisation. Mais les lobbies étaient trop puissants pour qu'il soit interdit sans conditions.

Le SF6 présente un inconvénient majeur d'un point de vue environnemental, c'est est un des gaz à effet de serre les plus nocifs. Son pouvoir de réchauffement global (PRG) est environ 23 900 fois supérieur à celui du CO2. C'est-à-dire qu'une tonne de SF6 rejetée est équivalente à environ 24 000 tonnes de CO2 rejetées.

Il faut donc considérer que l'installation de centrales photovoltaïques est une bombe à retardement pour la planète même si on nous assure que toutes les précautions pour récupérer ce gaz en fin de vie des panneaux sont prises.

même si on nous assure que toutes les précautions pour récupérer ce gaz en fin de vie des panneaux sera assurée. Les opérateurs privés seront-ils toujours opérationnels dans 25 ans afin d'assurer le recyclage? L'Etat prend-il en compte cela? Autant de questions qui ne trouvent pas réponse pour l'instant.

RENDEZ-VOUS dans votre mairie pour donner votre avis sur less projets avant le 5 mars!

5 CHAMPS ELECTRO-MAGNETIQUES: DANGER?

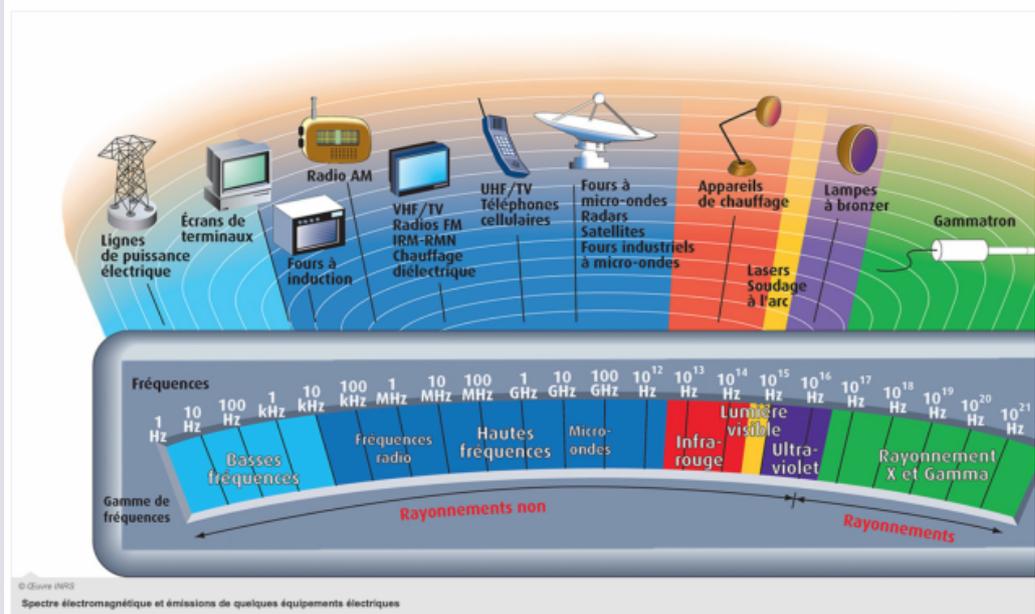
Un CEM, champ électro-magnétique, qu'est ce que c'est ?

Il apparait lorsque des charges électriques sont en mouvement, créés par la combinaison de 2 ondes, l'une électrique et l'autre magnétique. L'induction créée se mesure en micro-Tesla (μT). Dans notre environnement immédiat, se trouvent de nombreux champs électriques, par exemple une lampe ou une radio branchées sur le réseau électrique mais aussi des champs magnétiques. Dès qu'on les allume, un champ magnétique se combine au champ électrique, mais dans leur cas il s'agit de champs à basse fréquence, dont peu d'effets.

Quelles sont les sources de CEM?

Pour en savoir plus: <https://ondes-info.ineris.fr/node/719>

- Il existe un champ électromagnétique naturel terrestre. Il est variable, environ 50 microTeslas.
- Les lignes électriques. Nous y reviendrons.
- Les appareils électro-ménagers
- Les écrans vidéos cathodiques. Les écrans plats n'émettent pas de CEM.
- La téléphonie mobile et les antennes relais. Elle utilise les moyennes et hautes fréquences.
- Les bornes et cartes Wifi
- Les cartes magnétiques sans contact (RFID)
- Les lampes fluorescentes et fluo-compactes
- **Professionnelles: les fours, postes de soudure, les radars, les imageries par résonance magnétique,**



Quels sont les effets des CEM sur la santé?

Ils ont des effets avérés ou supposés:

- réactions cutanées
- modification de l'électrocardiogramme (au delà d'une exposition de 8 Teslas)
- Nausées, vertiges, goût métallique au delà de 2 Teslas.
- en fonction de l'intensité du champ, effet nerveux ou visuel, soudure des os...
- **Cancer:**

Un risque accru de leucémie chez des enfants vivants à proximité de lignes à haute tension

En 2011, le CIRC a également classé les **champs électromagnétiques radiofréquences** comme « peut-être cancérigène pour l'homme » (groupe 2B). Ce classement a été établi suite à quelques études épidémiologiques, sur la base d'un **risque accru de gliome** (un type de cancer malin du cerveau) associé à l'utilisation de **téléphone sans fil**.

- Troubles visuels: perception de tâches lumineuses au dessus d'une exposition de 2 à 3 microTeslas.
- Les radars peuvent générer des troubles auditifs.
- **Hypersensibilité EM:**

Certaines personnes réagissent plus que d'autres à la présence de CEM. Les symptômes ressentis sont: asthénie psychomotrice, douleurs musculaires, fatigue, perte de mémoire, apathie, irritabilité anormale, troubles du sommeil, maux de tête, vertiges, malaises,...

Il est admis que les personnes hypersensibles aux champs électromagnétiques sont en état de réelle souffrance et doivent être prise en compte lors de traitements principalement centrés sur la prise en charge sanitaire des symptômes dans une approche pluridisciplinaire.

L'exposition sous les lignes à haute et moyenne tension.

Sous les lignes à haute tension l'incidence du champ magnétique est importante. Elle peut aller jusqu'à 6 Teslas. Sur la commune d'Arcachon, nous sommes concernés par une ligne à moyenne tension de 63000 volts. En dessous ou à côté, la dose est de 2,1 Teslas, ce qui n'est pas négligeable! Or, il faut savoir que cette ligne de 63 Kv passe au dessus des maisons dans certaines zones. Voir l'image ci-dessous de la ligne à moyenne tension qui passe au dessus des maisons à Andernos.



Bien sûr, les murs et la toiture arrêtent une partie des ondes, mais que dire des activités qui se passent dans les maisons? Le risque pour les enfants qui recevraient 2,1 T régulièrement est grand. Il s'agit d'un risque avéré. Comment obtenir l'autorisation de faire des lotissements sous cette ligne à moyenne tension? C'est criminel quand la réglementation préconise un éloignement de 1 m par Kv, soit 63 m pour cette ligne à moyenne tension.

Et que dit l'ANSES? Elle confirme!

ANSES=Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Les études épidémiologiques font apparaître un lien entre les **leucémies infantiles** et les **expositions à des CEM**. L'association est « statistiquement significative pour une exposition résidentielle, moyennée sur 24 h, à des champs magnétiques dont les niveaux sont supérieurs à 0,2 ou à 0,4 μ T, selon les études ». L'ignorance des mécanismes biologiques sous-tendant ce lien constitue « un défi à la compréhension des questions soulevées par les résultats des études épidémiologiques » (Afsset, 2010). Les cancers sont les seules pathologies pour lesquelles est établie une relation statistique avec ces CEM, **hormis l'hypothèse, qu'on ne peut pas écarter, de leur implication dans les maladies d'Alzheimer et de sclérose latérale amyotrophique, rapportée dans une métaanalyse d'expositions professionnelles** (Garcia, 2008).

Les CEM extrêmement basse fréquence (induits par les lignes électriques de transports, transformateurs électriques, ferrées, lampes, appareils ménagers, ordinateurs, etc.) ont été **classés cancérogènes possibles pour l'homme par l'OMS** (groupe 2B). Les études montrent un lien statistiquement significatif entre les leucémies infantiles et une exposition résidentielle à des champs magnétiques supérieurs à 0,2 à 0,4 μ T. Aucun effet biologique ne permet cependant à ce jour d'expliquer l'implication dans les maladies d'Alzheimer et de sclérose latérale amyotrophique, rapportée dans une métaanalyse d'expositions professionnelles (Garcia, 2008).

Quant à l'exposition des jeunes enfants aux radio-fréquences des téléphones, une expertise a permis d'identifier plusieurs études mettant en évidence une association entre un usage intensif et inadéquat du téléphone mobile par des jeunes enfants et une santé mentale affectée (comportements à risque, dépression, idées suicidaires, etc.). Ces études ne permettent cependant pas d'explorer la causalité des associations observées.

ET QUE DIT RTE (Réseau de Transport d'Electricité)?

RTE vous dit: circulez, tout va bien, nous gérons, pas de problème. Toutefois, les éleveurs s'interrogent sur les effets des CEM sur leurs bêtes. Là encore, RTE se montre totalement rassurant. Un peu de stress, c'est tout. Des études américaines et canadiennes ont démontré que les CEM n'ont aucun effet sur les animaux.

MAIS VRAIMENT? DES EFFETS AVERES SUR L'HOMME ET PAS SUR LES ANIMAUX?

Comment peut-on nous faire avaler cette affirmation?

Abeilles: L'étude réalisée par des chercheurs de l'université de Landau et de l'institut apicole Mayen, étalée sur plusieurs années, tend à démontrer l'influence du rayonnement électromagnétique sur la faculté d'orientation de l'abeille en relation avec le butinage.

Peu d'études des CEM sur les animaux ont été lancées mais si les CEM ont des effets sur les humains, rien n'interdit qu'ils ont aussi des effets sur les animaux. Affaire à suivre.

6 NOUVELLES DU FUTUR SCOT DU BARVAL

Le futur SCOT à l'horizon 2040 est en route, pour une sortie en 2023? Echaudés par l'annulation en première instance puis en appel de la première mouture, les élus ont fait appel à un cabinet d'avocats afin de ne pas sortir des sentiers de la légalité. Un bon point!

D'ores et déjà, des enjeux semblent se dessiner

Des enjeux d'ores et déjà affichés pour 2040

Un enjeu (transversal) de transition énergétique : vers un territoire à énergie positive

- intégrer les enjeux de production et d'économie d'énergie dans les choix de développement et d'aménagement du territoire et ainsi développer une stratégie d'anticipation vis-à-vis du changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Un enjeu d'amélioration de la vie quotidienne des habitants actuels et futurs au travers de l'offre en transports et en services

- inscrire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement

Un enjeu de respect du patrimoine paysager et écologique de ce territoire

- penser un développement harmonieux permettant de préserver les espaces naturels les plus sensibles tout en continuant de développer les territoires par l'accueil de nouveaux habitants et activités économiques

Un enjeu de soutien aux filières historiques et locales en renforçant les filières innovantes

- permettre aux pôles structurants de centraliser commerces et services, activités et emplois, dans un souci de répartition équilibrée des richesses créées
- renforcer et développer les filières déjà existantes (cultures marines, sylviculture, optique) et soutenir les filières émergentes
- Définir un projet économique ambitieux et réaliste, ancré sur l'ensemble des potentiels du territoire et de ses forces vives

7 UN OISEAU DE PASSAGE SUR LE BASSIN: le grèbe à cou noir

L'hiver est la saison des grèbes sur le bassin. Huppé, castagneux, esclavon, jougris ou cou noir, celui qui nous intéresse aujourd'hui. Ce petit oiseau aquatique est souvent pris pour un canard alors que ses pattes sont moins palmées et son bec pointu. La position de ses pattes en arrière du corps lui vaut son surnom de "pattes au cul" sur le bassin. Cette morphologie permet de basculer en avant facilement pour plonger. Il pêche petits poissons et crevettes. Il arrive chez nous en octobre et passe l'hiver jusqu'en mars. Il y en a entre deux cent et trois cent sur les chenaux du bassin, surtout au dessus des zones les plus riches en proies. Son plumage d'hiver est terne mais son oeil rouge lumineux est magnifique. En fin d'hiver il prend son plumage nuptial bariolé noir et jaune, et engage même quelques parades qu'il mènera à son terme bien plus au nord où il sera remonté sur ses territoires de reproduction.





8 ADHESIONS-COTISATIONS

Le moment de renouveler votre cotisation est arrivé. Si vous n'avez pas renouvelé à l'aide de la plateforme de par carte bancaire Hello Asso, vous recevrez bientôt votre reçu fiscal pour l'année 2018.

Nous vous rappelons que le paiement sécurisé sur Hello ASSO peut se faire en cliquant ICI: <https://www.helloasso.com/associations/ecocitoyens-du-bassin-d-arcachon/adhesions/adhesion>

Montant de l'adhésion simple: 12,00 € et pour un couple: 20,00 €. Gratuit pour les étudiants et les chômeurs.



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

BULLETIN D'ADHESION 2019

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale
33510 Andernos les Bains
Tel 07 69 40 57 40

ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com



NOM.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....
Téléphone.....Portable.....
E-mail.....

La cotisation ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Je deviens membre
O Actif.....je verse la somme de 12 euros.....O.....O
O Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros.....O.....O

Date: Signature:

|